



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

Communiqué de presse

SUSPENSION DE MAPRIMERENOV' :

UN COUP DE MASSUE POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR IMMOBILIER

Après les annonces du Gouvernement, le Syndicat National des Professionnels Immobiliers exprime sa plus vive inquiétude et sa profonde indignation face à la suspension brutale du dispositif MaPrimeRénov', hors copropriétés. Une décision que rien ne justifie, sinon les dysfonctionnements d'une gestion administrative devenue incompréhensible pour les professionnels comme pour les particuliers.

Ce gel, même temporaire, aggrave une situation déjà explosive et remet en question la viabilité à long terme du modèle d'aide à la rénovation énergétique en France.

Un impact catastrophique pour les propriétaires... et pour tout le marché

La suspension de MaPrimeRénov' intervient alors que les propriétaires bailleurs, déjà contraints par l'interdiction progressive de mise en location des logements classés E, F et G, voient s'effondrer leur capacité d'investissement. Ce sont également les acquéreurs qui se trouvent découragés par l'insécurité réglementaire et budgétaire.

Selon le rapport de la Cour des comptes de juin 2025, la mise en œuvre du diagnostic de performance énergétique (DPE) a déjà entraîné une chute de 33 % du stock de logements F et G disponibles à la location entre mi-2021 et mi-2023, et même de 22 % pour les logements classés A à D. Une contraction dramatique de l'offre locative, qui provoque mécaniquement une baisse des honoraires de location pour les agences immobilières et renforce leur fragilité économique.

Le DPE : un outil fragilisé, signe d'une politique à la dérive

Le DPE, devenu document socle pour la location, la vente, et la rénovation énergétique, se voit aujourd'hui fragilisé dans sa fiabilité même. Le rapport de la Cour des comptes souligne que « *les conditions dans lesquelles ces mesures ou observations sont faites peuvent toutefois entacher le résultat d'incertitudes : temps limité, pressions éventuellement exercées par les*



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

propriétaires, défaut de documents justificatifs et formation insuffisante des diagnostiqueurs constituent autant de potentielles sources d'erreurs fragilisant l'homogénéité des diagnostics réalisés. »

Il est donc incohérent de fonder une politique d'exclusion du parc locatif sur un indicateur aussi instable, sans accompagnement technique et financier digne de ce nom. Avec l'interdiction progressive des passoires thermiques (logements classés G+ depuis 2023, G depuis 2025, F à partir de 2028, E en 2034), le gel des aides empêche les bailleurs d'agir, les expose à des sanctions, et bloque les transactions immobilières, notamment pour les biens à rénover, sans oublier le caractère opposable du DPE.

Délais ingérables, avances de trésorerie intenable

Le SNPI alerte sur les délais de traitement anormalement longs des dossiers MaPrimeRénov', ainsi que sur la nécessité pour les propriétaires d'avancer des fonds importants sans garantie de versement dans des délais raisonnables. Aujourd'hui, c'est toute une filière qui est placée sous pression, en déséquilibre économique, avec une perte de confiance généralisée dans les mécanismes publics d'accompagnement.

Les propriétaires sont aujourd'hui les victimes collatérales d'un système fragilisé, pris en étau entre la complexité croissante des dispositifs et l'incapacité de l'État à juguler efficacement les fraudes, malgré les précédents retentissants comme celui des quotas carbone. Les professionnels de l'immobilier seront, eux aussi, pénalisés, notamment par l'interdiction du démarchage téléphonique prévue dans la proposition de loi contre les fraudes aux aides publiques, qui les privera d'un outil essentiel à leur travail.

Un tsunami pour l'ensemble du marché locatif privé

Cette suspension, qualifiée à tort de "technique", est en réalité un véritable tsunami pour les propriétaires, mais aussi pour les investisseurs, les agences, les artisans, les promoteurs et l'ensemble des acteurs de la chaîne immobilière.

Elle détruit la visibilité, affaiblit la confiance dans la parole publique et menace les objectifs climatiques de la loi Climat et Résilience. Alors que les besoins en logements abordables explosent, l'État donne un signal de retrait et de désengagement, à rebours de ses engagements.



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

Face à ce constat alarmant, le SNPI demande :

- **Un plan de traitement accéléré des dossiers en souffrance**
- **La sécurisation financière des propriétaires bailleurs, pour qu'ils puissent réaliser leurs travaux sans être mis en risque**
- **La suppression du critère de décence basé sur la performance énergétique des logements loués**

À propos du SNPI

Créé en 1963, le Syndicat National des Professionnels Immobiliers est présidé par Alain Duffoux

Contact Presse : Ann-Katrin Bureau Jégo –
– presse.bureau.contacts@gmail.com

06.64.68.84.81